

594070-2026 - Result

France – Printing and related services – La consultation porte sur l'impression de supports d'information et de communication de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

OJ S 166/2026 28/08/2026

Contract or concession award notice – standard regime

Services

1. Buyer

1.1. Buyer

Official name: Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Email: albert.elmerich@univ-paris1.fr

Legal type of the buyer: Body governed by public law, controlled by a central government authority

Activity of the contracting authority: Education

2. Procedure

2.1. Procedure

Title: La consultation porte sur l'impression de supports d'information et de communication de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Description: La consultation porte sur l'impression de supports d'information et de communication de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Procedure identifier: d69e752a-e98b-40bb-b238-d64548e56716

Previous notice: 213032-2026

Internal identifier: 26M10

Type of procedure: Open

The procedure is accelerated: no

Main features of the procedure: Il s'agit d'accords-cadres de fournitures courantes et services soumis au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services, en application de l'arrêté du 30 mars 2021, publié au JORF n°0078 du 1er avril 2021. Conformément à l'article R.2162-2 du code de la commande publique : - les lots n°1 et n°3 sont conclus sous la forme d'accords-cadres à marchés subséquents mono-attributaires avec bordereau des prix plafonds (BPP) Ils seront exécutés au fur et à mesure de la survenance des besoins par la conclusion de marchés subséquents, en application des articles R.2162-2 et R. 2162-9 du code de la commande publique et dans les conditions fixées aux articles R.2162-2, R.2162-4, R.2162-7 et R.2162-9 du même code. Les marchés subséquents peuvent être conclus jusqu'à l'expiration de la durée de validité de l'accord-cadre et s'exécuteront dans les conditions fixées au présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP). Certaines prestations non prévues aux BPP pourront être demandées au stade des marchés subséquents sous réserve qu'elles soient bien dans le périmètre des accords-cadres et qu'elles ne représentent pas plus de 20% du montant total annuel en euros HT des dépenses des lots concernés. - le lot n°2 est conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec bordereau des prix unitaires (BPU) et catalogue des prix publics sur lesquels, le cas échéant, un taux de remise aura été accordé par le titulaire à l'université dans le bordereau dédié pour les références ne faisant pas partie des BPU mais entrant dans l'objet du marché. Pour ce lot, un pourcentage de réduction devra être accordé à l'université pour les références ne faisant pas partie des BPU

et listées dans le catalogue de prix. Les prestations sont traitées à prix unitaires et seront exécutées au fur et à mesure de la survenance des besoins et de l'émission des bons de commande, en application des dispositions de l'article R. 2162-2 alinéa 2 du code de la commande publique, et dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même code. Les bons de commande sont réglés par application des prix unitaires mentionnés dans le Bordereau de Prix Unitaires (BPU) ou dans le catalogue général des prestations réalisées en appliquant la remise consentie à l'université par le prestataire aux quantités réellement exécutées. - Pour l'ensemble des lots, les prix couvrent toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations, y compris les frais généraux, impôts et taxes parafiscales, etc. Aux prix ainsi définis, s'applique la TVA au taux en vigueur le jour de l'émission de la facture. Les prix sont libellés en euros et sont réputés complets. Pour le lot n°2, certaines prestations non prévues au BPU pourront être demandées, conformément au catalogue des prix publics du titulaire, et sous réserve qu'elles soient dans le périmètre de l'accord-cadre et qu'elles ne représentent pas plus de 20% du montant total annuel en euro HT des dépenses du lot concerné. Pour les lots n°1 et 3, certaines prestations non prévues aux BPP pourront être demandées au stade des marchés subséquents sous réserve qu'elles soient dans le périmètre des accords-cadres et qu'elles ne représentent pas plus de 20% du montant total annuel en euro HT des dépenses des lots concernés. Les accords-cadres sont conclus, en application de l'article R.2162-4 du code de la commande publique, dans les limites financières suivantes : • Lot n°1 : - Sans montant minimum annuel ; - Montant maximum annuel : 20 000 € HT. • Lot n°2 : - Sans montant minimum annuel ; - Montant maximum annuel : 50 000 € HT. • Lot n°3 : - Sans montant minimum annuel ; - Montant maximum annuel : 100 000 € HT. Les bons de commande peuvent être émis et les marchés subséquents conclus jusqu'à l'expiration de la durée de validité du marché sous réserve que leur durée d'exécution n'excède pas une durée 6 mois au-delà de la fin du marché.

2.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 79800000 Printing and related services

Additional classification (cpv): 79810000 Printing services, 79811000 Digital printing services

2.1.2. Place of performance

Postal address: 12 Place du Panthéon

Town: Paris

Postcode: 75005

Country subdivision (NUTS): Paris (FR101)

Country: France

Additional information: L'université dispose de 27 sites répartis sur la ville de Paris et la région Ile-de-France. Les sites concernés sont présentés en annexe n°5 du CCTP. Pour l'ensemble des lots, les lieux d'exécution couvrent tous les sites de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. L'université est en général fermée sur une période s'étendant de la fin juillet à la fin août et entre le 24 décembre et début janvier.

2.1.3. Value

Maximum value of the framework agreement: 680 000,00 EUR

2.1.4. General information

Additional information: Les trois lots ont été conclus et notifiés le 29/07/2026. Chaque accord-cadre est conclu pour une durée initiale ferme d'un (1) an à compter de sa date de notification. Conformément à l'article R 2112-4 du code de la commande publique, l'accord-cadre est renouvelable trois (3) fois, par période d'un an, par tacite reconduction, sans que sa durée

puisse excéder quatre (4) ans. Le titulaire ne peut s'y opposer. Pour ne pas reconduire l'accord-cadre, l'université doit se prononcer par écrit, par courriel, notamment via la plateforme PLACE, en respectant un préavis d'un mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre (date de notification). En cas de non-reconduction, le titulaire reste engagé jusqu'à la fin de la période en cours. Les motifs d'exclusion de la procédure sont décrits à l'article 7.1 du règlement de la consultation (RC). Conformément aux articles L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique, l'université pouvait exclure de la procédure de passation du marché public les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un contrat de concession antérieur ou d'un marché public antérieur. Le règlement des dépenses se fera après service fait par virement, dans le respect des règles de la comptabilité publique. Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours, conformément aux dispositions de l'article R.2192- 10 du code de la commande publique du 1er avril 2019. Le délai de paiement court à partir de la date de réception de la facture non sujette à contestation ou rectification. Toutefois, le délai court à compter de la date d'exécution des prestations lorsque la date de réception de la demande de paiement est incertaine ou antérieure à cette date. Le défaut de paiement dans les délais prévus par le code de la commande publique fait courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire. Conformément à l'article 9.3 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP), sauf renonciation du titulaire portée à l'acte d'engagement, le versement d'une avance était prévu pour le lot n°2 selon les modalités stipulées ci-après et conformément aux dispositions des articles R.2191-3 à R.2191-19 du code de la commande publique si le montant du bon de commande est égal ou supérieur à 50 000 euros HT. Conformément à l'article R. 2191- 7 du code de la commande publique, lorsque la durée du marché est supérieure à douze mois, le montant de l'avance est fixé à 5% d'une somme égale à douze fois le montant initial toutes taxes comprises du marché divisé par sa durée exprimée en mois. Pour les marchés publics passés par l'Etat, le taux de l'avance est porté à 30 % lorsque le titulaire du marché public ou son sous-traitant admis au paiement direct est une petite et moyenne entreprise mentionnée à l'article R. 2151-13. Le montant de l'avance versé au titulaire est déterminé par application des articles R. 2191-6 à R. 2191-10 du même Code et n'est ni révisable, ni actualisable. L'avance est remboursée dans les conditions prévues aux articles R. 2191-11 et R. 2191-12 du Code précité. Conformément à l'article 9.4 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP), sauf renonciation du titulaire portée à l'acte d'engagement, le versement d'une avance était prévu pour le lot n°3 selon les modalités stipulées ci-après et conformément aux dispositions des articles R.2191-3 à R.2191-19 du code de la commande publique pour chaque marché subséquent ou bon de commande dont le montant est supérieur à 50 000 € et dont le délai d'exécution est supérieur à deux mois. Conformément à l'article R. 2191- 7 du code de la commande publique, lorsque la durée du marché est supérieure à douze mois, le montant de l'avance est fixé à 5% d'une somme égale à douze fois le montant initial toutes taxes comprises du marché divisé par sa durée exprimée en mois. Pour les marchés publics passés par l'Etat, le taux de l'avance est porté à 30 % lorsque le titulaire du marché public ou son sous-traitant admis au paiement direct est une petite et moyenne entreprise mentionnée à l'article R. 2151-13. Le montant de l'avance versé au titulaire est déterminé par application des articles R. 2191-6 à R. 2191-10 du même Code et n'est ni révisable, ni actualisable. L'avance est remboursée dans les conditions prévues aux articles R. 2191-11 et R. 2191-12 du Code précité. Aucune garantie financière n'aurait été demandée au titulaire pour le versement de l'avance. Les titulaires des lots n°2 et 3 ont renoncé au bénéfice de l'avance. Les critères de jugement des offres étaient détaillés à l'article 7.2 du RC. Conformément aux articles R. 2144-1 à R. 2144-7 du Code de la

commande publique, le Pouvoir Adjudicateur a procédé à l'examen des candidatures et à l'évaluation des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats sur la base des renseignements et documents constitutifs du dossier de candidature mentionnés à l'article 6.1 du RC. Les candidatures dont les garanties et capacités financières, professionnelles et techniques, en rapport avec l'objet et la complexité du besoin, étaient manifestement insuffisantes pour exécuter les prestations de l'accord-cadre, pouvaient être éliminées. Conformément aux articles L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique, l'université pouvait exclure de la procédure de passation du marché public les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un contrat de concession antérieur ou d'un marché public antérieur. En application des articles R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique, le dossier de candidature devait contenir les pièces suivantes : Une lettre de candidature et le cas échéant d'habilitation du mandataire par ses co traitants (DC1 ou équivalent) comprenant les informations suivantes : • Identification du pouvoir adjudicateur, du candidat et du groupement le cas échéant, • Objet du marché et de la candidature, • Attestations sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique concernant les interdictions de soumissionner et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés, • Personnes ayant le pouvoir d'engager la société. Le document relatif aux pouvoirs de la personne signataire. Si le signataire des pièces est habilité de droit à engager la société, il peut fournir un extrait K bis ou équivalent. Si le signataire agissait en vertu d'une délégation de pouvoir, il devait fournir une attestation de délégation signée par la personne habilitée de plein droit à engager la société et tout document attestant que la personne qui délègue est elle-même habilitée à engager la société. La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2* ou équivalent) précisant les informations suivantes : • Identification du pouvoir adjudicateur et du candidat ou membre du groupement, • Objet du marché, • Si le candidat fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou équivalent (dans l'affirmative, joindre la copie du ou des jugements prononcés à cet effet). Les renseignements demandés au titre de l'article R. 2142-1 à R. 2142-14 du Code de la commande publique (les candidats peuvent utiliser l'imprimé DC2) : • Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (dans le formulaire DC2 le cas échéant), • Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, • Une liste des principales références de prestations similaires effectuées au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé, appuyée par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Afin d'apprécier la qualité des produits au regard des exigences mentionnées dans le CCTP et de juger la plus-value des offres par rapport à ces exigences les candidats devaient fournir les échantillons attendus, tels que précisés dans l'article 8 du RC.

Organe chargé des procédures de médiation : Le médiateur des entreprises Adresse : <https://www.demarchessimplifiees.fr/commencer/mediateur-des-entreprises-contacter-le-mediateur> Le dispositif est gratuit. Les médiateurs sont présents sur tout le territoire. Tous les échanges sont couverts par la plus stricte confidentialité. Chacun peut y mettre fin quand il le souhaite. Le médiateur ne prend pas de décision pour les parties. À l'issue de la médiation, un protocole d'accord est rédigé et signé par les deux parties. Si les parties n'arrivent pas à un accord, elles doivent se tourner vers d'autres modes de règlement des différends. * Les formulaires types peuvent être téléchargés gratuitement sur le site Internet du Ministère de l'Economie, des

Finances et de l'Industrie : « <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> », (rubrique : Formulaires non obligatoires d'aide à la passation et l'exécution). Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris. Le délai de recours est de 31 jours à partir de la publication de l'avis d'attribution pour les procédures formalisées.

Legal basis:

Directive 2014/24/EU

Sans objet

Applicable cross-border law: Sans objet

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Title: Impression numérique des supports de communication

Description: Impression numérique des supports de communication

Internal identifier: 26M10 Lot n°1

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 79800000 Printing and related services

Additional classification (cpv): 79810000 Printing services

5.1.2. Place of performance

Postal address: 12 Place du Panthéon

Town: Paris

Postcode: 75005

Country subdivision (NUTS): Paris (FR101)

Country: France

Additional information: L'université dispose de 27 sites répartis sur la ville de Paris et la région Ile-de-France. Les sites concernés sont présentés en annexe n°5 du CCTP. Pour l'ensemble des lots, les lieux d'exécution couvrent tous les sites de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. L'université est en général fermée sur une période s'étendant de la fin juillet à la fin août et entre le 24 décembre et début janvier.

5.1.3. Estimated duration

Duration: 48 Months

5.1.4. Renewal

Maximum renewals: 3

Other information about renewals: Conformément à l'article R.2112-4 du code de la commande publique, l'accord-cadre est renouvelable trois (3) fois, par période d'un (1) an, par tacite reconduction, sans que sa durée puisse excéder quatre (4) ans. Le titulaire ne peut s'y opposer. Pour ne pas reconduire l'accord-cadre, l'université doit se prononcer par écrit, notamment via la plateforme PLACE, en respectant un préavis d'un mois avant la date anniversaire du marché (date de notification). En cas de non-reconduction, le titulaire reste engagé jusqu'à la fin de la période en cours. Le délai d'exécution des prestations est spécifié dans chaque marché subséquent conformément aux délais proposés par le titulaire au moment du dépôt de son offre et devenus contractuels.

5.1.5. Value

Maximum value of the framework agreement: 80 000,00 EUR

5.1.6. General information

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

Additional information: Les offres pouvant être examinées ont été analysées en fonction des critères pondérés suivants, sur un total de 100 points : Critère A : Valeur technique de l'offre, notée sur 50 points et jugée au regard du mémoire technique et des échantillons transmis par le candidat selon les sous-critères suivants : o Sous critère A1 : Moyens humains dédiés au marché (interlocuteurs dédiés, disponibilité, expérience du personnel dédié au marché) notés sur 20 points ; o Sous-critère A2 : Qualité des épreuves (impression et façonnages) jugée à partir des échantillons, notée sur 20 points ; o Sous-critères A3 : Détails des parcs machines et méthodologie, notés sur 10 points. Critère B : Prix de l'offre, noté sur 30 points sur la base du Détail Quantitatif Estimatif (DQE). La formule utilisée s'écrit : $\text{Note} = (\text{Montant total le moins élevé}^* / \text{Montant total analysé}) \times 30$ (*) Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse. Critère C : Optimisation des délais d'exécution/de livraison, notée sur 10 points et jugée au regard du bordereau des délais transmis par le candidat. Seuls les délais inférieurs aux délais maximums imposés ont été valorisés dans le cadre de ce sous critère. Les délais proposés qui étaient supérieurs aux délais maximums mentionnés rendaient l'offre irrégulière conformément à l'article R.2152-1 du code de la commande publique. Les délais jugés dans le cadre de ce critère sont les suivants : Délai d'émission du bon à tirer à compter de la réception du bon pour accord et du support ; Délai de remise du deuxième BAT (numérique) gratuitement à compter de la notification du problème au titulaire en cas de problème constaté à la réception du 1er BAT ; Délai de livraison des ouvrages à compter de la validation du bon à tirer par l'université des ouvrages ; Délai de retraitage éventuel à compter de la demande émise par l'université. Critère D : La démarche en faveur de l'environnement dans le cadre de l'exécution du marché, notée sur 10 points et jugée au regard du mémoire technique transmis par le candidat : notamment les certifications (en plus de celle exigée au CCTP qui est obligatoire), encres et matériaux utilisés, utilisation de matériaux recyclés, le mode de livraison.

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Quality

Name: Critère A : Valeur technique de l'offre, notée sur 50 points et jugée au regard du mémoire technique et des échantillons transmis par le candidat

Description: Critère A : Valeur technique de l'offre, notée sur 50 points et jugée au regard du mémoire technique et des échantillons transmis par le candidat selon les sous-critères suivants : Sous critère A1 : Moyens humains dédiés au marché (interlocuteurs dédiés, disponibilité, expérience du personnel dédié au marché) notés sur 20 points ; Sous-critère A2 : Qualité des épreuves (impression et façonnages) jugée à partir des échantillons, notée sur 20 points ; Sous-critères A3 : Détails des parcs machines et méthodologie, notés sur 10 points.

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 50

Criterion:

Type: Price

Name: Critère B : Prix de l'offre, noté sur 30 points sur la base du Détail Quantitatif Estimatif (DQE)

Description: Critère B : Prix de l'offre, noté sur 30 points sur la base du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) La formule utilisée s'écrit : $\text{Note} = (\text{Montant total le moins élevé}^* / \text{Montant total analysé}) \times 30$ (*) Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 30

Criterion:

Type: Quality

Name: Critère C : Optimisation des délais d'exécution/de livraison, notée sur 10 points et jugée au regard du bordereau des délais transmis par le candidat.

Description: Critère C : Optimisation des délais d'exécution/de livraison, notée sur 10 points et jugée au regard du bordereau des délais transmis par le candidat. Seuls les délais inférieurs aux délais maximums imposés seront valorisés dans le cadre de ce sous critère. Les délais proposés qui seraient supérieurs aux délais maximums mentionnés rendraient l'offre irrégulière conformément à l'article R.2152-1 du code de la commande publique. Les délais jugés dans le cadre de ce critère sont les suivants : Délai d'émission du bon à tirer à compter de la réception du bon pour accord et du support ; Délai de remise du deuxième BAT (numérique) gratuitement à compter de la notification du problème au titulaire en cas de problème constaté à la réception du 1er BAT ; Délai de livraison des ouvrages à compter de la validation du bon à tirer par l'université des ouvrages après validation du BAT ; Délai de retraitage éventuel à compter de la demande émise par l'université.

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 10

Criterion:

Type: Quality

Name: Critère D : La démarche en faveur de l'environnement dans le cadre de l'exécution du marché, notée sur 10 points

Description: Critère D : La démarche en faveur de l'environnement dans le cadre de l'exécution du marché, notée sur 10 points et jugée au regard du mémoire technique transmis par le candidat : notamment les certifications (en plus de celle exigée au CCTP qui est obligatoire), encres et matériaux utilisés, utilisation de matériaux recyclés, le mode de livraison.

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 10

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

Framework agreement, without reopening of competition

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Review organisation: Tribunal administratif de Paris

Information about review deadlines: Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours contre la présente procédure de passation et le contrat devant le Président du tribunal administratif. - Référé précontractuel (article L. 551-1 du code de justice administrative). Le référé précontractuel s'applique en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence auxquelles est soumise la passation de certains contrats. - Référé contractuel (articles L 551-13 à L 551-16 du code de justice administrative) dans un délai de 1 mois à compter de la publication d'un avis d'attribution au Journal Officiel de l'Union Européenne et dans un délai de 6 mois à compter de la notification du marché dans les autres cas. - Recours de pleine juridiction : par tout candidat évincé dans un délai de deux mois à compter de la parution de l'avis d'attribution annonçant la conclusion du marché. - Recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée.

Organisation signing the contract: Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

5.1. Lot: LOT-0002

Title: Impression de supports destinés à l'événementiel

Description: Impression de supports destinés à l'événementiel
Internal identifier: 26M10 Lot n°2

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 79810000 Printing services

Additional classification (cpv): 79800000 Printing and related services

5.1.2. Place of performance

Postal address: 12 Place du Panthéon

Town: Paris

Postcode: 75005

Country subdivision (NUTS): Paris (FR101)

Country: France

Additional information: L'université dispose de 27 sites répartis sur la ville de Paris et la région Ile-de-France. Les sites concernés sont présentés en annexe n°5 du CCTP. Pour l'ensemble des lots, les lieux d'exécution couvrent tous les sites de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. L'université est en général fermée sur une période s'étendant de la fin juillet à la fin août et entre le 24 décembre et début janvier.

5.1.3. Estimated duration

Duration: 48 Months

5.1.4. Renewal

Maximum renewals: 3

Other information about renewals: Conformément à l'article R.2112-4 du code de la commande publique, l'accord-cadre est renouvelable trois (3) fois, par période d'un (1) an, par tacite reconduction, sans que sa durée puisse excéder quatre (4) ans. Le titulaire ne peut s'y opposer. Pour ne pas reconduire l'accord-cadre, l'université doit se prononcer par écrit, notamment via la plateforme PLACE, en respectant un préavis d'un mois avant la date anniversaire du marché (date de notification). En cas de non-reconduction, le titulaire reste engagé jusqu'à la fin de la période en cours. Le délai d'exécution des prestations est spécifié dans chaque marché subséquent conformément aux délais proposés par le titulaire au moment du dépôt de son offre et devenus contractuels.

5.1.5. Value

Maximum value of the framework agreement: 200 000,00 EUR

5.1.6. General information

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

Additional information: Les offres pouvant être examinées ont été analysées en fonction des critères pondérés suivants, sur un total de 100 points : Critère A : Valeur technique de l'offre, notée sur 50 points et jugée au regard du mémoire technique et des échantillons transmis par le candidat selon les sous-critères suivants : o Sous critère A1 : Moyens humains dédiés au marché (interlocuteurs dédiés, disponibilité, expérience du personnel dédié au marché) notés sur 20 points ; o Sous-critère A2 : Qualité des épreuves (impression et façonnages) jugée à partir des échantillons, notée sur 20 points ; o Sous-critères A3 : Détails des parcs machines et méthodologie, notés sur 10 points. Critère B : Prix de l'offre, noté sur 30 points sur la base du Détail Quantitatif Estimatif (DQE). La formule utilisée s'écrit : Note = (Montant total le moins élevé* / Montant total analysé) X 30 (*) Sous réserve que l'offre n'était pas anormalement basse. Critère C : Optimisation des délais d'exécution/de livraison, notée sur 10 points et

jugée au regard du bordereau des délais transmis par le candidat. Seuls les délais inférieurs aux délais maximums imposés ont été valorisés dans le cadre de ce sous critère. Les délais proposés qui étaient supérieurs aux délais maximums mentionnés rendaient l'offre irrégulière conformément à l'article R.2152-1 du code de la commande publique. Les délais jugés dans le cadre de ce critère sont les suivants : Délai d'émission du bon à tirer à compter de la réception du bon pour accord et du support ; Délai de remise du deuxième BAT (numérique) gratuitement à compter de la notification du problème au titulaire en cas de problème constaté à la réception du 1er BAT ; Délai de livraison des ouvrages à compter de la validation du bon à tirer par l'université des ouvrages ; Délai de retraitage éventuel à compter de la demande émise par l'université. Critère D : La démarche en faveur de l'environnement dans le cadre de l'exécution du marché, notée sur 10 points et jugée au regard du mémoire technique transmis par le candidat : notamment les certifications (en plus de celle exigée au CCTP qui est obligatoire), encres et matériaux utilisés, utilisation de matériaux recyclés, le mode de livraison.

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Quality

Name: Critère A : Valeur technique de l'offre, notée sur 50 points

Description: Critère A : Valeur technique de l'offre, notée sur 50 points et jugée au regard du mémoire technique et des échantillons transmis par le candidat selon les sous-critères suivants : Sous critère A1 : Moyens humains dédiés au marché (interlocuteurs dédiés, disponibilité, expérience du personnel dédié au marché) notés sur 20 points ; Sous-critère A2 : Qualité des épreuves (impression et façonnages) jugée à partir des échantillons, notée sur 20 points ; Sous-critères A3 : Détails des parcs machines et méthodologie, notés sur 10 points.

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 50

Criterion:

Type: Price

Name: Critère B : Prix de l'offre, noté sur 30 points sur la base du Détail Quantitatif Estimatif (DQE)

Description: Critère B : Prix de l'offre, noté sur 30 points sur la base du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) La formule utilisée s'écrit : $\text{Note} = (\text{Montant total le moins élevé} * / \text{Montant total analysé}) \times 30$ (*) Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 30

Criterion:

Type: Quality

Name: Critère C : Optimisation des délais d'exécution/de livraison, notée sur 10 points

Description: Critère C : Optimisation des délais d'exécution/de livraison, notée sur 10 points et jugée au regard du bordereau des délais transmis par le candidat. Seuls les délais inférieurs aux délais maximums imposés seront valorisés dans le cadre de ce sous critère. Les délais proposés qui seraient supérieurs aux délais maximums mentionnés rendraient l'offre irrégulière conformément à l'article R.2152-1 du code de la commande publique. Les délais jugés dans le cadre de ce critère sont les suivants : Délai d'émission du bon à tirer à compter de la réception du bon pour accord et du support ; En cas de problème constaté à la réception du 1er BAT, délai de remise du deuxième BAT (numérique) gratuitement à compter de la notification du problème au titulaire ; Délai de livraison des ouvrages à compter de la validation du bon à tirer par l'université des ouvrages pour les impressions de moins de 8 000

exemplaires ; Délai de livraison des ouvrages à compter de la validation du BAT par l' université des ouvrages pour les impressions de gros volumes (8000 exemplaires ou plus) ; Délai de retraitage éventuel à compter de la demande émise par l'université.

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 10

Criterion:

Type: Quality

Name: Critère D : La démarche en faveur de l'environnement dans le cadre de l'exécution du marché, notée sur 10 points

Description: Critère D : La démarche en faveur de l'environnement dans le cadre de l'exécution du marché, notée sur 10 points et jugée au regard du mémoire technique transmis par le candidat : notamment les certifications (en plus de celle exigée au CCTP qui est obligatoire), encres et matériaux utilisés, utilisation de matériaux recyclés, le mode de livraison.

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 10

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

Framework agreement, without reopening of competition

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Review organisation: Tribunal administratif de Paris

Information about review deadlines: Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours contre la présente procédure de passation et le contrat devant le Président du tribunal administratif. - Référé précontractuel (article L. 551-1 du code de justice administrative). Le référé précontractuel s'applique en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence auxquelles est soumise la passation de certains contrats. - Référé contractuel (articles L 551-13 à L 551-16 du code de justice administrative) dans un délai de 1 mois à compter de la publication d'un avis d'attribution au Journal Officiel de l'Union Européenne et dans un délai de 6 mois à compter de la notification du marché dans les autres cas. - Recours de pleine juridiction : par tout candidat évincé dans un délai de deux mois à compter de la parution de l'avis d'attribution annonçant la conclusion du marché. - Recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée.

Organisation signing the contract: Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

5.1. Lot: LOT-0003

Title: Impression offset – Suivi de fabrication DIRCOM

Description: Impression offset – Suivi de fabrication DIRCOM

Internal identifier: 26M10 Lot n°3

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 79810000 Printing services

Additional classification (cpv): 79800000 Printing and related services

5.1.2. Place of performance

Postal address: 12 Place du Panthéon

Town: Paris

Postcode: 75005

Country subdivision (NUTS): Paris (FR101)

Country: France

Additional information: L'université dispose de 27 sites répartis sur la ville de Paris et la région Ile-de-France. Les sites concernés sont présentés en annexe n°5 du CCTP. Pour l'ensemble des lots, les lieux d'exécution couvrent tous les sites de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. L'université est en général fermée sur une période s'étendant de la fin juillet à la fin août et entre le 24 décembre et début janvier.

5.1.3. Estimated duration

Duration: 48 Months

5.1.4. Renewal

Maximum renewals: 3

Other information about renewals: Conformément à l'article R.2112-4 du code de la commande publique, l'accord-cadre est renouvelable trois (3) fois, par période d'un (1) an, par tacite reconduction, sans que sa durée puisse excéder quatre (4) ans. Le titulaire ne peut s'y opposer. Pour ne pas reconduire l'accord-cadre, l'université doit se prononcer par écrit, notamment via la plateforme PLACE, en respectant un préavis d'un mois avant la date anniversaire du marché (date de notification). En cas de non-reconduction, le titulaire reste engagé jusqu'à la fin de la période en cours. Le délai d'exécution des prestations est spécifié dans chaque marché subséquent conformément aux délais proposés par le titulaire au moment du dépôt de son offre et devenus contractuels.

5.1.5. Value

Maximum value of the framework agreement: 400 000,00 EUR

5.1.6. General information

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

Additional information: Les offres pouvant être examinées ont été analysées en fonction des critères pondérés suivants, sur un total de 100 points : pour les lots n°1 et 2 : Critère A : Valeur technique de l'offre, notée sur 50 points et jugée au regard du mémoire technique et des échantillons transmis par le candidat selon les sous-critères suivants : o Sous critère A1 : Moyens humains dédiés au marché (interlocuteurs dédiés, disponibilité, expérience du personnel dédié au marché) notés sur 20 points ; o Sous-critère A2 : Qualité des épreuves (impression et façonnages) jugée à partir des échantillons, notée sur 20 points ; o Sous-critère A3 : Détails des parcs machines et méthodologie, notés sur 10 points. Critère B : Prix de l'offre, noté sur 30 points sur la base du Détail Quantitatif Estimatif (DQE). La formule utilisée s'écrit : $\text{Note} = (\text{Montant total le moins élevé}^* / \text{Montant total analysé}) \times 30$ (*) Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse. Critère C : Optimisation des délais d'exécution/de livraison, notée sur 10 points et jugée au regard du bordereau des délais transmis par le candidat. Seuls les délais inférieurs aux délais maximums imposés ont été valorisés dans le cadre de ce sous critère. Les délais proposés qui étaient supérieurs aux délais maximums mentionnés rendaient l'offre irrégulière conformément à l'article R.2152-1 du code de la commande publique. Les délais jugés dans le cadre de ce critère sont les suivants : Délai d'émission du bon à tirer à compter de la réception du bon pour accord et du support ; En cas de problème constaté à la réception du 1er BAT, délai de remise du deuxième BAT (numérique) gratuitement à compter de la notification du problème au titulaire ; Délai de livraison des ouvrages à compter de la validation du bon à tirer par l'université des ouvrages pour les impressions de moins de 8 000 exemplaires ; Délai de livraison des ouvrages à compter de la validation du BAT par l'université des ouvrages pour les impressions de gros

volumes (8000 exemplaires ou plus) ; Délai de retraitage éventuel à compter de la demande émise par l'université.. Critère D : La démarche en faveur de l'environnement dans le cadre de l'exécution du marché, notée sur 10 points et jugée au regard du mémoire technique transmis par le candidat : notamment les certifications (en plus de celle exigée au CCTP qui est obligatoire), encres et matériaux utilisés, utilisation de matériaux recyclés, le mode de livraison.

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Quality

Name: Critère A : Valeur technique de l'offre, notée sur 50 points

Description: Critère A : Valeur technique de l'offre, notée sur 50 points et jugée au regard du mémoire technique et des échantillons transmis par le candidat selon les sous-critères suivants : Sous critère A1 : Moyens humains dédiés au marché (interlocuteurs dédiés, disponibilité, expérience du personnel dédié au marché) notés sur 20 points ; Sous-critère A2 : Qualité des épreuves (impression et façonnages) jugée à partir des échantillons, notée sur 20 points ; Sous-critères A3 : Détails des parcs machines et méthodologie, notés sur 10 points.

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 50

Criterion:

Type: Price

Name: Critère B : Prix de l'offre, noté sur 30 points sur la base du Détail Quantitatif Estimatif (DQE)

Description: Critère B : Prix de l'offre, noté sur 30 points sur la base du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) La formule utilisée s'écrit : $Note = (\text{Montant total le moins élevé} * / \text{Montant total analysé}) \times 30$ (*) Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 30

Criterion:

Type: Quality

Name: Critère C : Optimisation des délais d'exécution/de livraison, notée sur 10 points

Description: Critère C : Optimisation des délais d'exécution/de livraison, notée sur 10 points et jugée au regard du bordereau des délais transmis par le candidat. Seuls les délais inférieurs aux délais maximums imposés seront valorisés dans le cadre de ce sous critère. Les délais proposés qui seraient supérieurs aux délais maximums mentionnés rendraient l'offre irrégulière conformément à l'article R.2152-1 du code de la commande publique. Les délais jugés dans le cadre de ce critère sont les suivants : Délai d'émission du bon à tirer à compter de la réception du bon pour accord et du support ; Délai de remise du deuxième BAT (numérique) gratuitement à compter de la notification du problème au titulaire en cas de problème constaté à la réception du 1er BAT ; Délai de livraison des ouvrages à compter de la validation du bon à tirer par l'université des ouvrages après validation du BAT ; Délai de retraitage éventuel à compter de la demande émise par l'université.

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 10

Criterion:

Type: Quality

Name: Critère D : La démarche en faveur de l'environnement dans le cadre de l'exécution du marché, notée sur 10 points

Description: Critère D : La démarche en faveur de l'environnement dans le cadre de l'exécution du marché, notée sur 10 points et jugée au regard du mémoire technique transmis

par le candidat : notamment les certifications (en plus de celle exigée au CCTP qui est obligatoire), encres et matériaux utilisés, utilisation de matériaux recyclés, le mode de livraison.
Category of award weight criterion: Weight (points, exact)
Award criterion number: 10

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

Framework agreement, without reopening of competition

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Review organisation: Tribunal administratif de Paris

Information about review deadlines: Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours contre la présente procédure de passation et le contrat devant le Président du tribunal administratif. - Référé précontractuel (article L. 551-1 du code de justice administrative). Le référé précontractuel s'applique en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence auxquelles est soumise la passation de certains contrats. - Référé contractuel (articles L 551-13 à L 551-16 du code de justice administrative) dans un délai de 1 mois à compter de la publication d'un avis d'attribution au Journal Officiel de l'Union Européenne et dans un délai de 6 mois à compter de la notification du marché dans les autres cas. - Recours de pleine juridiction : par tout candidat évincé dans un délai de deux mois à compter de la parution de l'avis d'attribution annonçant la conclusion du marché. - Recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée.

Organisation signing the contract: Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

6. Results

Value of all contracts awarded in this notice: 680 000,00 EUR

Maximum value of the framework agreements in this notice: 680 000,00 EUR

6.1. Result lot identifier: LOT-0001

Winner selection status: At least one winner was chosen.

Framework agreement:

Maximum value of the framework agreement: 80 000,00 EUR

6.1.2. Information about winners

Winner:

Official name: DIGIT OFFSET

Tender:

Tender identifier: 26M10 Lot n°1 - Offre

Identifier of lot or group of lots: LOT-0001

Value of the tender: 80 000,00 EUR

The tender was ranked: yes

Rank of the tender: 1

The tender is a variant: no

Subcontracting: No

Contract information:

Identifier of the contract: 26M10 Lot 1

Title: Impression des supports d'information et de communication pour l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne Lot n°1 : Impression numérique des supports de communication.
Date on which the winner was chosen: 29/07/2026
Date of the conclusion of the contract: 29/07/2026
The contract is awarded within a framework agreement: yes
Notice that created the framework agreement: 213032-2026
Address of the contract: <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>
Organisation signing the contract: Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

6.1.4. Statistical information

Received tenders or requests to participate:

Type of received submissions: Tenders

Number of tenders or requests to participate received: 2

Range of tenders:

Value of the lowest admissible tender: 80 000,00 EUR

Value of the highest admissible tender: 80 000,00 EUR

6.1. Result lot identifier: LOT-0002

Winner selection status: At least one winner was chosen.

Framework agreement:

Maximum value of the framework agreement: 200 000,00 EUR

6.1.2. Information about winners

Winner:

Official name: GT PRINT

Tender:

Tender identifier: 26M10 Lot n°2 - offre

Identifier of lot or group of lots: LOT-0002

Value of the tender: 200 000,00 EUR

The tender was ranked: yes

Rank of the tender: 1

The tender is a variant: no

Subcontracting: No

Contract information:

Identifier of the contract: 26M10 Lot 2

Title: Impression des supports d'information et de communication pour l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne Lot n°2 : Impression de supports destinés à l'événementiel

Date on which the winner was chosen: 29/07/2026

Date of the conclusion of the contract: 29/07/2026

The contract is awarded within a framework agreement: yes

Notice that created the framework agreement: 213032-2026

Address of the contract: <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Organisation signing the contract: Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

6.1.4. Statistical information

Received tenders or requests to participate:

Type of received submissions: Tenders

Number of tenders or requests to participate received: 3

Range of tenders:

Value of the lowest admissible tender: 200 000,00 EUR

Value of the highest admissible tender: 200 000,00 EUR

6.1. Result lot identifier: LOT-0003

Winner selection status: At least one winner was chosen.

Framework agreement:

Maximum value of the framework agreement: 400 000,00 EUR

6.1.2. Information about winners

Winner:

Official name: DIGIT OFFSET

Tender:

Tender identifier: 26M10 Lot n°3 - offre

Identifier of lot or group of lots: LOT-0003

Value of the tender: 400 000,00 EUR

The tender was ranked: yes

Rank of the tender: 1

The tender is a variant: no

Subcontracting: No

Contract information:

Identifier of the contract: 26M10 Lot 3

Title: Impression des supports d'information et de communication pour l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne Lot n°3 : Impression offset – Suivi de fabrication DIRCOM

Date on which the winner was chosen: 29/07/2026

Date of the conclusion of the contract: 29/07/2026

The contract is awarded within a framework agreement: yes

Notice that created the framework agreement: 213032-2026

Address of the contract: <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Organisation signing the contract: Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

6.1.4. Statistical information

Received tenders or requests to participate:

Type of received submissions: Tenders

Number of tenders or requests to participate received: 2

Range of tenders:

Value of the lowest admissible tender: 400 000,00 EUR

Value of the highest admissible tender: 4 000 000,00 EUR

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Official name: Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Registration number: 19751717000019

Postal address: 12 Place du Panthéon

Town: Paris

Postcode: 75231

Country subdivision (NUTS): Paris (FR101)

Country: France

Contact point: Albert Elmerich

Email: albert.elmerich@univ-paris1.fr

Telephone: +33 189684330

Internet address: <https://www.pantheonsorbonne.fr/>

Information exchange endpoint (URL): <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Buyer profile: <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Roles of this organisation:

Buyer

Organisation signing the contract

8.1. ORG-0002

Official name: Tribunal administratif de Paris

Registration number: 17750005500013

Postal address: 7 rue de Jouy

Town: Paris

Postcode: 75004

Country subdivision (NUTS): Paris (FR101)

Country: France

Email: greffe.ta-paris@juradm.fr

Telephone: +33 1 44 59 44 00

Internet address: <https://paris.tribunal-administratif.fr/>

Information exchange endpoint (URL): <https://paris.tribunal-administratif.fr/>

Roles of this organisation:

Review organisation

8.1. ORG-0003

Official name: DIGIT OFFSET

Size of the economic operator: Micro, small, or medium

Registration number: 41396895900069

Postal address: ZAC de Bouxières Lesmenils-Imp. du Tremble

Town: BOUXIERES SOUS FROIDMONT

Postcode: 54700

Country subdivision (NUTS): Meurthe-et-Moselle (FRF31)

Country: France

Contact point: Simon GRAVIER

Email: devis@digitoffset.com

Telephone: 03 87 65 83 52

Internet address: <https://digitoffset.com/>

Roles of this organisation:

Tenderer

Winner of these lots: LOT-0001, LOT-0003

8.1. ORG-0004

Official name: GT PRINT

Size of the economic operator: Micro, small, or medium

Registration number: 80443501400035

Postal address: 2 avenue Le Verrier

Town: Trappes

Postcode: 78190

Country subdivision (NUTS): Yvelines (FR103)

Country: France

Contact point: Sébastien MOREAU

Email: jrenault@quarantesix.fr

Telephone: 06 10 46 33 05

Internet address: <https://www.quarantesix.fr>

Roles of this organisation:

Tenderer
Winner of these lots: LOT-0002

Notice information

Notice identifier/version: 8bdd6fd4-aac5-4881-a806-a2993f15f11b - 01
Form type: Result
Notice type: Contract or concession award notice – standard regime
Notice subtype: 29
Notice dispatch date: 26/08/2026 16:45:04 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time
Languages in which this notice is officially available: French
Notice publication number: 594070-2026
OJ S issue number: 166/2026
Publication date: 28/08/2026